



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 31 : Sécurité de l'aviation — Problèmes émergents

PROPOSITION DE TENIR DES RÉUNIONS ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS (AIG) À L'ÉCHELON DIVISION TOUS LES CINQ ANS

(Note présentée par la République bolivarienne du Venezuela)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note explique la nécessité de reprendre le cycle des réunions Enquêtes et prévention des accidents (AIG) à l'échelon Division et d'envisager la tenue d'une réunion tous les cinq ans, pour une coordination efficace des activités régionales et mondiales relatives aux enquêtes sur les accidents, avec des rapports d'avancement mondiaux pour aider à prévenir les accidents.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à envisager de tenir une réunion Enquêtes et prévention des accidents (AIG) à l'échelon Division tous les cinq ans.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique - <i>Sécurité</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note seront réalisées sous réserve de la disponibilité des fonds dans le cadre du Budget Programme pour 2014-2016.
<i>Références :</i>	Doc 9914, <i>Rapport de la réunion Enquêtes sur les accidents à l'échelon Division (2008)</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Du 13 au 18 octobre 2008, une réunion Enquêtes et prévention des accidents à l'échelon Division s'est tenue et a rassemblé les Directeurs des Autorités chargées des enquêtes sur les accidents du monde entier. La réunion a servi à déterminer en quoi consisteraient les activités de prévention et quels changements devaient être apportés, ainsi qu'à explorer des techniques améliorées d'enquêtes sur les accidents à utiliser à l'avenir.

1.2 Des réunions antérieures sur les enquêtes et la prévention des accidents à l'échelon Division s'étaient tenues en 1992 et 1999, et avaient généré des initiatives et des méthodes pour la restructuration des organes chargés des enquêtes sur les accidents.

¹ Version espagnole fournie par le Venezuela

1.3 Des ateliers et des séminaires sur les enquêtes et la prévention des accidents se sont aussi tenus, au bénéfice de nombreux pays des diverses régions, à la faveur du développement accru des techniques de sécurité et de l'aviation en général, et de l'introduction de l'Annexe 19 – *Gestion de la sécurité*. Les activités relatives aux enquêtes sur les accidents menées par les autorités de chaque État chargées des enquêtes sur les accidents sont administrativement distinctes de celles de l'autorité de l'aviation conformément aux normes et pratiques recommandées (SARP), en particulier l'Annexe 13 - *Enquêtes et prévention des accidents*, Chapitre 3 – Généralités. Il est donc nécessaire que les réunions qui visent à fixer des objectifs, à analyser des statistiques d'accidents et à étudier des techniques de prévention des accidents aient lieu tous les cinq ans. Ces réunions devraient fixer des objectifs à court, moyen et long terme pour des activités de renforcement et de maintien de la sécurité.

2. L'IMPORTANCE DES RÉUNIONS PÉRIODIQUES D'ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS À L'ÉCHELON DIVISION

2.1 En raison du caractère dynamique du secteur de l'aviation, qui a connu une croissance exponentielle des opérations et des techniques aéronautiques, il est essentiel de réduire l'intervalle entre les réunions des Autorités chargées des enquêtes sur les accidents des États membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Ceci est nécessaire afin d'atteindre l'objectif majeur qui est d'établir, avec les autorités de l'aviation, des objectifs pour la fourniture au secteur aéronautique des données analytiques et statistiques recueillies au cours des activités d'enquêtes sur les accidents. Ces données contribueront de façon notable à la gestion de la sécurité, telle qu'énoncée dans l'Annexe 19 - *Gestion de la sécurité*, et généreront des renseignements et des recommandations qui seront communiquées aux compagnies aériennes, aux exploitants et aux services aériens afin qu'ils maintiennent les normes de sécurité et d'efficacité de l'exploitation aérienne.

2.2 Des programmes régionaux de formation dans les techniques d'enquêtes et de prévention des accidents doivent reprendre, être renforcés et suivre sur le rythme des changements que connaît le secteur de l'aviation civile internationale. Ceci est conforme aux Recommandations 3/1 et 3/2 du *Rapport de la réunion Enquêtes sur les accidents à l'échelon Division (2008)* (Doc 9914) sur les séminaires et les ateliers.

2.3 Un environnement favorable devrait être créé pour établir et renforcer les organes régionaux qui coordonneront les enquêtes sur les accidents de l'aviation civile et coopéreront dans ce domaine, avec des incitations pour l'assistance technique et l'harmonisation des critères dans tous les États pour des enquêtes plus normalisées et plus efficaces, conformément à l'Annexe 13 – *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation*. En outre, la mise en œuvre de l'Annexe 19 – *Gestion de la sécurité* devrait être encouragée. Ces mécanismes généreront des rapports sur les accidents et des analyses statistiques et promouvoir l'utilisation du programme de comptes rendus des données ECCAIRS.

3. CONCLUSIONS

3.1 La croissance en flèche des activités aéronautiques et le développement technologique qui accompagne celles-ci rendent nécessaire l'élaboration de politiques et de stratégies par les autorités des enquêtes sur les accidents, qui coexistent avec les autorités de l'aviation dans les différents États, conformément aux recommandations de l'Annexe 13 – *Enquêtes sur les accidents d'aviation*. Les États doivent pouvoir unir leurs forces au niveau régional et mettre en œuvre des politiques au niveau mondial pour améliorer les résultats des enquêtes sur les accidents et renforcer la sécurité.

3.2 L'organisation constante d'ateliers et de cours sur les méthodes et les techniques d'enquêtes sur les accidents seront utiles pour les professionnels talentueux qui se rendent sur la scène des accidents d'aviation et les analysent par la suite en vue de prévenir de tels accidents à l'avenir et de renforcer la sécurité.

3.3 Des réunions régulières d'enquêtes et de prévention des accidents à l'échelon Division serviront à réduire l'écart en termes de matériels, de capacités et de méthodes utilisés par les autorités chargées des enquêtes sur les accidents des États membres, et aideront à créer une approche solide et uniforme pour les enquêtes sur les accidents. Il sera aussi possible de présenter des analyses statistiques régionales sur les accidents aux sessions à venir du Conseil et de l'Assemblée de l'OACI, selon les besoins.

— FIN —